

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 25 septembre 2025 à 10h45,

Les personnes présentes et qui ont émargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO INDIVIDUELS. La convocation initiale à 10h30 n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Madame Catherine DEBUISSON.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2024 ;
 - o le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - o la convocation à la présente AGOA ;
 - o le texte des résolutions proposées ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2025 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir à la Fédération en vue de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Alain Martin ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine Debuisson ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Laurent ;
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Michel Quesnot, en sa qualité de membre du Conseil d'administration d'ENTREPRENEURS & GO SALARIES et nomination de Madame Claude-Anne Roosels en remplacement ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.



PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 16 014 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 101 800 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du budget prévu pour l'exercice 2024, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation à la Fédération conformément à l'article 14 de ses statuts pour une durée de 12 mois.



Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Alain Martin pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Catherine Debuissou pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Laurent pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Michel Quesnot de ses fonctions de membre du Conseil d'administration, à compter du 31 décembre 2025 prend acte de cette démission et décide de nommer Madame Claude-Anne Rosseels en remplacement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette résolution est adoptée.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

[Page de signature ci-dessous]



PAGES DE SIGNATURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Catherine Debuison", written over a horizontal line.

Madame Catherine DEBUISSON
Présidente

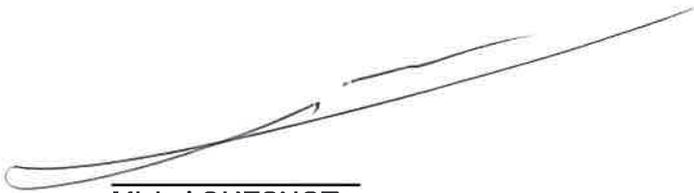
Handwritten initials in black ink, possibly "DB", located in the bottom right corner of the page.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. A. Martin", written over a horizontal line.

Monsieur Bruno-Alain MARTIN
Secrétaire
Pour le trésorier

A small, handwritten signature in black ink, similar in style to the one above.



Michel QUESNOT
Administrateur





A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Laurent".

Henri LAURENT
Administrateur

A large, handwritten mark or signature in black ink, possibly representing initials or a specific mark.